



Cotisations, taxes de la société, AVTS et FSST 2025

Cotisations de la société

1. Cotisations de la société :	frs	40.--
2. Participation au cours jeunes tireurs	frs	120.--
3. Dépôt pour les papiers jeunes tireurs	frs	20.--
4. Participation pour cibles 50 m. PC	frs	40.--
5. Participation frais arme prêtée par la société	frs	50.-- / année
6. Participation frais iris et bipied prêtés par société	frs	50.-- / année
7. Participation stand 10 m.	frs	50.-- / saison

Cotisation AVTS

- Contribution par licencié A et B frs 8.--

Cotisations et taxes FSST

- Contribution par licence A Actifs frs 20.--
- Contribution par licence A juniors frs 12.--
- Taxes licences active A et B / sauf U21 frs 10.--
- Contribution Fond activité publique / sauf U21 frs 5.--

Soit :	membre sans licence	frs	40.--
	membre licencié	frs	83.--
	membre JT	frs	200.--
	membre PC 50 m.	frs	123.--

Accepté lors de l'assemblée générale du 5 mars 2025

G. Comte

Caissier